

A.C.I.R.E.Ph.

Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie

*(Extrait de la lettre de Protestation adressée
par l'ACIREPh au Ministère le 10 avril 2001)*

Nous souhaitons porter votre attention sur un ensemble de faits posant un problème grave qui exige d'être résolu sans délai.

La première série de faits concerne l'attitude de certains IPR, M. A. Chauve et Mme E. Durand-Colson, lors de la consultation sur les nouveaux programmes.

Dans ses interventions publiques, notamment lors d'une séance à l'IUFM de Paris, M. Chauve, IPR de philosophie, n'a pas hésité à mener ouvertement campagne contre les nouveaux programmes, indiquant aux stagiaires IUFM ce qu'ils devaient penser. Lors d'une réunion de consultation placée sous sa responsabilité, il a rappelé à l'ordre sans ménagement un professeur de philosophie qui défendait les nouveaux programmes, lui intimant l'ordre de se taire.

Mme Durand-Colson ne s'est pas privée, elle non plus, de polémiquer lors des nombreuses réunions qu'elle a organisées, étant en charge des académies de Rennes, de Créteil et de Rouen notamment. Le déroulement des réunions était lui-même obéissant presque toujours à un même schéma ; exposé introductif de Mme l'Inspectrice, se voulant neutre, mais insistant malgré tout sur deux faits : que le *précédent* projet était, lui, approuvé largement et que le plus important était de répondre clairement en pour ou en contre sur les nouveaux programmes. Puis, retrait de Mme l'Inspectrice, et exposé introductif aux « débats » par un ou deux professeurs *choisis*, se livrant à un véritable réquisitoire contre les nouveaux programmes. Enfin retour de Mme l'Inspectrice pour apporter des « informations » fonction des questions posées par les professeurs, et polémiquer le cas échéant, non sans rappeler la nécessité de se prononcer clairement au sujet du programme.

Au-delà de ces deux cas, *on ne peut que s'interroger sur la conduite de la consultation et sur le questionnaire qui l'accompagnait.* Le questionnaire était exclusivement axé sur la recherche du négatif, certaines questions étaient formulées de manière à provoquer inévitablement le rejet, pour ne rien dire de celles qui déformaient le texte soumis à consultation. Enfin la dernière question avait un caractère référendaire tout en pratiquant l'amalgame entre la question des horaires et de celle des programmes.

Ces manquements à l'impartialité ne peuvent que laisser perplexe sur le devenir d'une réforme dès lors que ceux qui ont en charge son suivi et son application s'autorisent de telles libertés. Et cela, ne laisse pas d'inquiéter à l'heure où s'engage la réflexion sur les programmes de philosophie des séries technologiques

Une deuxième série de faits concerne plus particulièrement l'IPR, Mme Durand-Colson coupable de graves manquements à sa mission.

Il semblerait qu'un certain nombre de professeurs de philosophie ait à payer aujourd'hui leur prise de position en faveur des programmes et, d'une façon plus générale, leur engagement pédagogique.

Nous avons déjà, depuis un certain temps, reçus un certain nombre de témoignages et de plaintes concernant *le tour parfois très humiliant et inutilement blessant* que cette Inspectrice donnait à certaines de ses Inspections. L'Inspection générale était elle-même au

courant de ces « débordements », en particulier du fait de la plainte d'un certain nombre de stagiaires de l'Académie de Créteil contre Mme Durand-Colson, plainte qui dénonçait l'arbitraire de ses refus de titularisation. Depuis quelques années déjà, l'Académie de Créteil connaissait une situation effectivement singulière : malgré l'existence d'une « classe de formation », la plupart des stagiaires issus des concours internes étaient ajournés la première année, les reçus étant souvent les recalés de l'année précédente. Les formateurs eux-mêmes s'étaient plaints de la situation tandis que les stagiaires « pétitionnaient » contre Mme Durand-Colson. Situation si bien connue qu'il fut décidé qu'à Créteil, les stagiaires recevraient deux fois la « visite » de Mme Durand-Colson, une première visite informelle destinée à « mieux les préparer » avant la visite finale.

Mais aujourd'hui, Mme Durand-Colson semble aller beaucoup plus loin et paraît se livrer à ce qu'il faut bien appeler **une chasse aux sorcières**. Nous en avons au moins deux témoignages *incontestables*.

Un premier dans l'académie de Rennes ; il s'agit du professeur Hervé Le Charlès qui nous a saisi, ainsi que l'Inspection générale de philosophie, de son cas. Un mois après avoir exprimé son soutien aux nouveaux programmes – *malgré le contexte défavorable* - lors de la réunion conduite par Mme Durand-Colson, il était inspecté et *violemment critiqué* ; les critiques allaient bien au-delà au delà de la séance de cours à laquelle Mme Durand-Colson avait assisté et portaient sur *ses engagements pédagogiques*, notamment un travail mené à l'I.U.F.M. de Rennes sur l'apprentissage de la dissertation dans le cadre de la formation continue et sous l'autorité de M. Pouivet, directeur de l'U.F.R. de philosophie de Rennes. Les déclarations de Mme Durand-Colson font apparaître que le professeur Hervé Le Charlès a été attaqué en raison de ses engagements, qu'il s'agisse de sa prise de position publique en faveur des nouveaux programmes, de son travail à l'I.U.F.M, ou encore à raison de ses responsabilités syndicales *à l'observatoire académique de philosophie et au groupe philosophie du Snes*.

Un second dans l'académie de Rouen. Il s'agit du professeur Julien Cueille qui nous a informé saisissant également l'Inspection générale de philosophie. Là encore, et pour des raisons strictement analogues, le professeur Julien Cueille paraît bien être *la victime d'une tentative d'intimidation conduite sous couvert d'Inspection*. Là encore, il s'agit d'un professeur qui avait soutenu le nouveau programme lors d'une réunion de consultation sous la responsabilité de Mme Durand-Colson et au cours de laquelle celle-ci ne s'était pas privée de polémiquer. Là encore, le professeur concerné avait exprimé son sentiment sur la nécessité de faire évoluer *la conception de l'enseignement philosophique* de façon à le rendre plus profitables aux élèves. Lors de l'entretien qui a suivi l'Inspection, Mme Durand-Colson s'est livrée à une série de critiques le plus souvent mal fondées et contradictoires, ne laissant jamais, l'occasion au professeur Cueille d'apporter les éclaircissements nécessaires. Là encore, ce qui paraît avoir été explicitement visé, c'est cette *liberté pédagogique* à laquelle l'Inspection générale de philosophie ne cesse de proclamer, par ailleurs, son vigilant attachement.

D'autres faits similaires vont dans le même sens, à commencer par l'incident de l'an dernier entre Mme Durand-Colson et le professeur Hélène Degoy, membre *du séminaire conduit à l'INRP sur les pratiques en philosophie*, incident à l'occasion de questions touchant une nouvelle fois à *la liberté pédagogique*, et en l'espèce à *liberté de recherche en la matière*.

Il s'agit, pour nous, **de fautes professionnelles graves de la part d'un fonctionnaire d'autorité** qui *use de sa position d'autorité et de ses prérogatives dans l'exercice de ses fonctions pour se livrer à de véritables règlements de compte concernant des débats d'idées sur l'enseignement de la philosophie qui devraient au contraire se mener dans toute la profession*.

Mais au-delà de ce cas particulier, **c'est bien le fonctionnement de l'Inspection générale de philosophie qui est en cause**. Parce que de tels débordements ne sont pas concevables dans un Inspection bien organisée, *il est aujourd'hui permis de se demander ce qui peut les encourager*. La seconde série de faits complète la première. La consultation sur les nouveaux programmes a en effet permis de vérifier ce qui était patent : **la liberté pédagogique des professeurs de philosophie n'est ni reconnue ni garantie**. Si officiellement, il n'y a pas de définition de l'enseignement philosophique, dans les faits une norme offi-

cieuse existe bel et bien et ***ce qui est refusé, c'est bien le pluralisme des choix pédagogiques.***

Quelle que soit la volonté de transformer ce qui doit l'être dans l'enseignement philosophique, comment penser qu'une quelconque évolution sera possible *tant que durera une situation déjà intolérable elle-même ?*

[... formule de politesse...]